

Février

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN



Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 08h à 09h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h

SMICTOM

Les déchèteries, seront exceptionnellement fermées **le vendredi matin 29 janvier 2016.**

PREVISIONS METEOS 2016 SELON LES LOOSTAG

Janvier : temps doux, variable alternant éclaircies et passages pluvio-venteux; rafraîchissement en fin de mois.

Février : froid sec entrecoupé d'averses neigeuses.

Mars : temps calme et froid, puis giboulées pluvio-neigeuses en seconde partie; Pâques au tison.

Avril : temps frais, venteux, gelées tardives puis dégradation pluvieuse.

Mai : beau temps sec, venteux devenant rapidement très orageux; orages forts, grêle.

Juin : mois chaud et lourd, très perturbé par un temps orageux, chaotique.

Juillet : beau temps calme devenant rapidement instable et orageux.

Août : temps mitigé, voire maussade, souvent pluvieux; quelques répits ensoleillés tout de même.

Septembre : temps variable devenant maussade vers le du mois.

Octobre : mois très pluvieux; rares apparitions du soleil.

Novembre : temps doux et variable à dominante pluvieuse.

Décembre : temps doux et variable, très incertain avec Noël sans neige.

NOTE D'INFORMATIONS



ECLAIRAGE DE NOEL

Nous vous informons que l'arrêt des éclairages de Noël est prévu **fin de semaine 4 soit vers le 29 janvier 2016.**

Les personnes concernées peuvent donc tout débrancher.

Nous vous remercions pour votre participation.

DEFILE DE CARNAVAL

L'association BS Dynamique organise un défilé des enfants

le samedi 06 février 2016.

Comme l'an passé, les carnavaliers passeront à partir de **14h pour une vente de beignets.**

D'ores et déjà un grand MERCI de leur réserver un chaleureux accueil



INAUGURATION SALLE SOCIOCULTURELLE

Les travaux de la salle étant achevés, la commune souhaite procéder à son inauguration. Cette dernière est fixée au

dimanche 17 avril 2016 à 10h30.

Après la cérémonie, un vin d'honneur sera servi.

L'ensemble des habitants est convié à cet évènement. Pour des raisons d'organisation un coupon-réponse sera distribué ultérieurement à chacun afin qu'il puisse s'inscrire.

MANIFESTATIONS

Marckolsheim : **le samedi 30 janvier à 10h15** Heure du conte « ca me dit les contes » pour les enfants de 5 à 9 ans (durée 1h30) à la médiathèque la Bouilloire. Réservation obligatoire au 03 88 74 91 59.

Hilsenheim : **le dimanche 07 février à 14h11** cavalcade dans les rues du village et bal le soir à la salle polyvalente.

Sundhouse : **le lundi 08 février à 14h** cavalcade dans les rues du village et bal le soir à la salle polyvalente.

Ohnenheim : **le dimanche 21 février de 08h à 12h** bourse aux jouets et vêtements à la salle communale.

PISCINE AQUARIED

Horaires d'ouverture pendant les vacances d'hiver :

Lundi : 12h-19h

Vendredi : 14h-20h

Mardi : 14h-20h

Samedi : 14h-18h

Mercredi : 10h30-17h

Dimanche : 08h-12h

Jeudi : 10h30-17h

TRAVAUX SALLE SOCIOCULTURELLE

Les travaux au sous-sol se poursuivent. Nous recherchons encore des volontaires pour des travaux de peinture, de rangement ainsi que l'aménagement et le rangement de la partie communale. Les dates prévues sont les suivantes :

- **JANVIER** : samedi 30
- **FEVRIER** : samedi 06, lundi 08, samedi 20
- **MARS** : samedi 05

Toutes les personnes sont les bienvenues pour nous aider sur le chantier. Si vous êtes intéressés, merci de le signaler à la mairie par téléphone au **09 75 66 75 48** ou par mail à l'adresse : **communedeboesenbiesen@wanadoo.fr**.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION !

INITIATION AUX PREMIERS SECOURS

Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies. Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Education nationale, organise des séances d'initiation de 2 heures. Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes qui sauvent seront enseignés : alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies.

Ces gestes peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles comme les événements tragiques du 13 novembre 2015.

Ces sessions sont organisées sur l'ensemble du territoire français au cours du mois de février. Elles ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme mais chaque participant recevra une attestation délivrée par le formateur au nom du préfet.

LIEUX ET DATES

- Benfeld : samedi 13 et 20
- Erstein : samedi 06, 13 et 27
- Marckolsheim : samedi 13 et 27
- Sélestat : samedi 06, 13 et 27

Ces sessions ont lieu le matin et l'après-midi. Pour toute inscription : **<http://www.sdis67.com/fr/actualites/en-fevrier-japprends-les-gestes-qui-sauvent>**

Vous pouvez retrouver la liste complète des sessions à l'adresse :

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Actualites/Securite/Protection-civile/Les-gestes-qui-sauvent>

PROGRAMME

- Durée : 2 heures
- Objectif : apprentissage des gestes essentiels du secours d'urgence
 - actions à conduire dans une situation d'exception engendrant de nombreuses victimes (env. 1h) : le dégagement en urgence d'une victime ;
 - la mise en position d'attente pour les victimes qui le nécessitent ;
 - la lutte contre les hémorragies au moyen de garrots de fortune ou par une compression réalisée directement sur la plaie.
 - actions à conduire dans une situation du quotidien : l'arrêt cardiaque. Ce module « arrêt cardiaque » (env. 1h), plus couramment dénommé Alerter-Masser-Défibriller (AMD), s'articule en deux séquences : apprentissage du geste ;
 - restitution du geste, au cours d'un atelier de pratique dirigée.

Pendant l'initiation, les techniques pédagogiques retenues, ainsi que la nature des outils pédagogiques mis en œuvre permettent de favoriser la pratique individuelle des participants.

Attention !

Cette initiation doit bien être distinguée de la formation en prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) destinée au grand public. Les participants seront d'ailleurs incités, s'ils le souhaitent, à suivre ultérieurement une formation au PSC 1 auprès d'une association agréée à cet effet.